



50

PROPOSITIONS
POUR SOUTENIR
**LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

DES HÔPITAUX
ET ÉTABLISSEMENTS
MÉDICO-SOCIAUX
PUBLICS



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

« Maison commune » des hôpitaux et établissements médico-sociaux publics, la **Fédération hospitalière de France** réunit en son sein des élus, des directeurs, des médecins et des usagers, tous portés par une vision responsable et ambitieuse du service public.

La FHF fédère à partir des territoires et participe au débat public sur les enjeux sanitaires et médico-sociaux en restant fidèle à ses valeurs de proximité, d'innovation et d'excellence. Avec ses 4800 adhérents réunis dans 20 fédérations régionales, la FHF est force de propositions pour transformer notre système de santé en tenant compte des attentes et besoins des patients comme des résidents.



Frédéric VALLETOUX
Président de la FHF

Zaynab RIET
Déléguée générale de la FHF



“

La crise sanitaire et l'urgence du réchauffement climatique accélèrent la prise de conscience d'un nécessaire changement de logiciel, à titre individuel et structurel.

Le « virage » du développement durable et de l'écologie concerne la société dans son ensemble. L'hôpital et les établissements médico-sociaux ont pleinement leur rôle à jouer et ce passage à l'action répond, comme l'a exprimé le Ministre de la Santé lors du Ségur, à une aspiration profonde des professionnels du secteur.

Prolongeant les travaux amorcés dans ce cadre, c'est avec volontarisme que nous formulons 50 propositions visant à faire entrer les établissements médico-sociaux et de santé dans l'ère de la transition écologique.

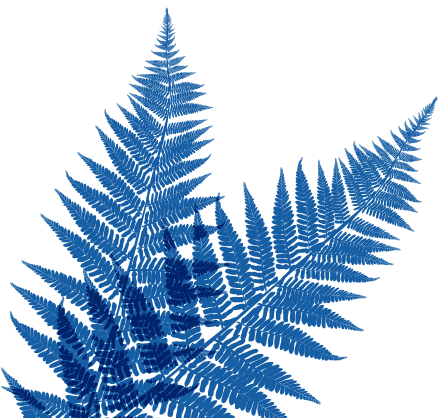
Pour accompagner le mouvement des établissements publics, la mobilisation par les pairs est le levier à privilégier. La promotion de bonnes pratiques, l'outillage des établissements sur la base d'expériences réussies, la désignation de référents et l'animation d'une réflexion durable sur ces sujets en sont les conditions *sine qua none*.

Pour que cette volonté se traduise par des actes et des avancées mesurables dans le temps, cette impulsion doit se prolonger par un soutien financier et humain de la part de l'État et des autres partenaires de la transition.

Les établissements sanitaires et médico-sociaux de demain seront des établissements durables, en phase avec leur époque et les préoccupations sociétales.

”

Frédéric VALLETOUX
Président de la FHF



À l'occasion du Ségur de la Santé, le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran a déclaré : « À l'image de la société tout entière, le virage du développement durable correspond à une aspiration qui grandit à l'hôpital ».

La FHF partage cette préoccupation et dégage **plusieurs propositions et pistes de réflexion** pour engager cette transformation écologique de nos établissements (sanitaires, médico-sociaux et sociaux) et de l'ensemble du système de santé.

Pour développer la responsabilité écologique du secteur, il est nécessaire d'agir sur **plusieurs leviers**, tant au niveau national que local. Cela doit permettre à tous les établissements, quelle que soit leur taille, d'offrir des services de soins durables avec les professionnels médicaux et paramédicaux.

Des projets ont vu le jour dans plusieurs structures, de manière isolée et **sans lien fédérateur avec un dessein national**. Il est cependant nécessaire d'inscrire ces initiatives dans des projets d'établissements et de renforcer le soutien institutionnel dont ils bénéficient afin qu'elles perdurent après le départ des personnes qui les ont initiées.

Les établissements publics ont besoin, pour amorcer ou conforter leur engagement :

- **D'aides méthodologiques et techniques** offrant des ressources et des outils spécifiques au secteur de la santé afin de construire des trajectoires de long terme.
- **D'un accompagnement aux changements** pour les personnels hospitaliers, quels que soient leurs corps de métier, par une offre de formations spécifiques et l'intégration des enjeux et nouvelles pratiques dans les formations initiales ou continues des établissements.
- **D'outils accessibles à tous** pour bénéficier des expériences et diffuser les projets déjà réalisés dans les établissements afin que chacun puisse se les approprier.
- **De soutiens financiers forts** pour recruter des professionnels chargés de construire une politique de développement durable au sein des établissements, ainsi que des postes clés dans des domaines tels que le pilotage des énergies, l'économie circulaire, la gestion des mobilités.

1

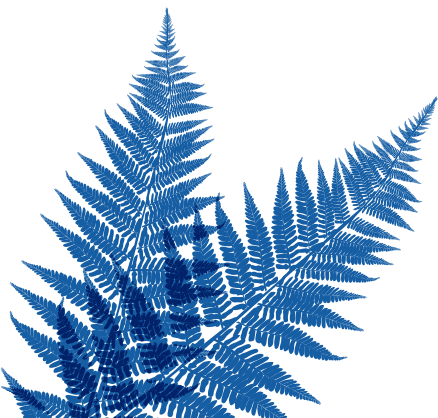
FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

- 6 **Formaliser et incarner** l'implication de l'État auprès des acteurs de santé dans la transformation écologique
- 6 **Articuler** l'engagement dans la transition écologique avec une réflexion sur la santé environnementale dans les territoires

2

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 7 **Accompagner** la rénovation et la conception de bâtiments écologiques, efficaces sur le plan énergétique
- 8 **Développer** l'efficacité énergétique en repensant la production et la gestion des énergies
- 9 **Favoriser** les mobilités douces et propres
- 10 **Améliorer** la gestion des déchets, limiter leur production et encourager l'économie circulaire
- 11 **Favoriser** les achats responsables et l'approvisionnement en circuits courts



1 FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE SANTÉ



FORMALISER ET INCARNER L'IMPLICATION DE L'ÉTAT AUPRÈS DES ACTEURS DE SANTÉ DANS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

- 1 **Renouveler dès à présent la convention de 2016** entre les fédérations hospitalières et médicosociales, le Ministère des Solidarités et de la Santé, le Ministère de la Transition écologique, l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Ce renouvellement doit prendre en compte les Objectifs du Développement Durable (ODD) définis dans l'Agenda 2030 de l'ONU.
- 2 **Identifier un interlocuteur chargé développement durable** au sein du Ministère des Solidarités et de la Santé pour coordonner, animer et accompagner les projets de terrain au niveau national.
- 3 Nommer dans chaque agence régionale de santé (ARS) **un référent développement durable** faisant office d'interlocuteur régional en appui des établissements et des territoires.
- 4 S'assurer de **la présence d'un référent** au moins **dans chaque GHT** pour impulser et concrétiser les projets développement durable portés par l'ensemble des acteurs de santé.
- 5 Articuler et coordonner l'ensemble des acteurs au sein d'**un réseau national (ANAP) commun** facilitant les échanges et l'harmonisation des bonnes pratiques d'un territoire à l'autre.

ARTICULER L'ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC UNE RÉFLEXION SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES TERRITOIRES

- 6 Intégrer au « Ségur de la santé publique » **une réflexion sur la santé environnementale** dans les territoires.
- 7 Colliger **des fiches de retour d'expérience** sur des démarches écoresponsables.
- 8 Renforcer et soutenir **l'intégration des professionnels** des établissements au sein des réseaux d'experts (laboratoires, médecins, chercheurs...).
- 9 **Favoriser les synergies** entre ces réseaux porteurs d'informations et forces de propositions auprès des autres acteurs du territoire, collectivités et autres établissements.
- 10 **Estimer l'impact du « mieux manger »** sur la santé des patients, résidents et personnels de santé dans les établissements.
- 11 **Mener des études conjointes sur les effluents**, notamment les rejets médicamenteux ou les émissions de gaz anesthésiant.

2 ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LA CONCEPTION DE BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES, EFFICACES SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

- 12 Accompagner techniquement et financièrement** les projets de rénovation énergétique, d'isolation et autres travaux, notamment pour les établissements de santé et médico-sociaux construits dans les années 70-80.
- 13 Améliorer les sources de financements** pour la rénovation des bâtiments (appels à projet, Certificat Économie d'Énergies, fonds européens, appui des ARS et de l'ADEME...).
- 14 Accompagner systématiquement, techniquement et financièrement, la rénovation et la conception de bâtiments respectueux de l'environnement** et adaptés aux changements climatiques.
- 15 Favoriser le recours aux énergies renouvelables** et penser les structures bâtimentaires pour limiter le recours aux équipements de confort thermique (puits de lumière, pare-soleils, ventilation naturelle...).
- 16 Identifier les îlots de chaleur** et les mesures à prendre pour atténuer les pics de chaleur (murs et toitures végétalisés, conception architecturale...).
- 17 Favoriser la végétalisation** et la préservation de la biodiversité dans les établissements de santé et médico-sociaux.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Création d'un réseau Santé Environnement** par l'ADEME AURA, destiné aux établissements sanitaires et médicaux-sociaux, soutenu par l'ARS AURA, la FHF, la FHP et la FEHAP. Ce réseau permet le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques en matière de développement durable, au moyen de différents supports et actions :
 - Opérations de démonstration au sein d'établissements volontaires.
 - Mise à disposition de « boîtes à outils ».
 - Organisation de rencontres.
 - Sessions de formation pour les responsables énergies.
- Les thématiques abordées par ce réseau traitent aussi bien de **l'énergie**, que de **la gestion** et de **la diminution des déchets**, ou encore de **l'alimentation durable**.
- Certains établissements situés dans l'ex-région Auvergne se sont par exemple engagés dans des politiques de développement durable ambitieuses et **le GHT Territoires d'Auvergne a initié fin 2019 sa politique de développement durable**.

DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN REPENSANT LA PRODUCTION ET LA GESTION DES ÉNERGIES

- 18** Intégrer, dans tout projet d'investissement, **une dimension écologique et développement durable**, y compris en termes de surcoûts initiaux avec études d'impacts sur le long terme et engagements contractuels des entreprises de construction, des fournisseurs et des prestataires.
- 19** **Ne pas faire peser ce surcoût sur les personnes prises en charge** (notamment dans le forfait hébergement des résidents en EHPAD).
- 20** **Instaurer une coresponsabilité** entre les établissements et les constructeurs/opérateurs sur le respect du décret tertiaire.
- 21** Prendre en considération les consommations énergétiques dans l'achat des équipements et **privilégier les plus sobres en énergie**.
- 22** Étudier et accompagner la réalisation d'un **guide méthodologique** pour la collecte des données patrimoniales et énergétiques pour l'application du décret tertiaire.
- 23** **Former et accompagner au pilotage des énergies**, avec la mise en place d'un système de management des énergies.
- 24** Soutenir financièrement **la mise en place des compteurs** et l'acquisition de **logiciels de supervision**.
- 25** **Aider à la mise en place du conseil en énergie partagée (CEP)** au sein de chaque groupement hospitalier de territoire (GHT), en particulier pour intervenir dans les petits établissements.
- 26** Aider et financer les études et les projets sur **les opportunités liées à la géothermie**, à la chaufferie bois, au solaire thermique ou au photovoltaïque, et développer l'autoconsommation dans les établissements et structures.
- 27** Travailler avec les acteurs du territoire pour **mettre en place des synergies** (réseaux de chaleur, méthanisation...).



NORMANDIE

- **5 établissements en 2019 ont expérimenté la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie**, accompagné par l'ARS, l'ADEME et un bureau d'études techniques thermicien. Cette action permettra de **réduire les consommations énergétiques en électricité et énergie de chauffage de 5% à 25 % sur 5 ans**.

FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES ET PROPRES

- 28** Accompagner techniquement et financièrement **la réalisation de plans de mobilité** et de stationnement dans les établissements.
- 29** Financer la mise en place de **solution de gestion des flottes collectives** de parcs automobiles mais aussi de flottes de vélos et de trottinettes collectives et partagées.
- 30** Développer et subventionner **l'installation de bornes de recharge rapide** dans les établissements pour les personnels et pour les patients visiteurs.
- 31** Aider à l'achat ou à la location de **véhicules « propres »** en particulier pour les vélos à assistance électrique, les véhicules logistiques et utilitaires roulant à l'hydrogène ou au gaz naturel pour véhicule (GNV).
- 32** Subventionner la mise en place d'**abris à vélos sécurisés** au sein des établissements.
- 33** Financer des **postes de chargés de mobilité** au sein des établissements ou de leurs groupements, afin d'accompagner le changement des habitudes de déplacement des patients et des professionnels.
- 34** Mettre en place des partenariats entre les établissements, les collectivités locales et les autorités organisatrices des mobilités afin **d'animer et de dynamiser les plans de déplacement**.



PAYS DE LA LOIRE

- **Accord cadre de partenariat ARS-ADEME Pays de la Loire**, signé en 2018, et décliné notamment par 2 ETP de la Mission d'Appui à la Performance des Établissements et Services sanitaires et médico-sociaux (MAPES) : 1 conseiller en énergie partagé et 1 chargé de mission efficience et développement durable.
- **Journée annuelle régionale** rassemblant 150 à 200 personnes sur le partage des pratiques de développement durable en santé et les dispositifs régionaux d'accompagnement.
- **Trophée annuel régional Développement Durable en Santé.**
- **Accompagnements individuels et collectifs au déploiement de la RSE**, à la maîtrise des énergies et à la promotion des énergies renouvelables (commandes groupées sur les énergies renouvelables, labellisation RSE).
- **Une newsletter trimestrielle et un site internet** regroupent et diffusent les ressources de la MAPES.

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS, LIMITER LEUR PRODUCTION ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 35** Renforcer la **mise en place de filière de tri sélectif** dans les établissements : de la production des déchets dans les services jusqu'aux moyens de collecte et de traitement.
- 36** Développer et **mettre en place des outils de « reporting »** simples permettant de mesurer la performance de la gestion des déchets, aussi bien en matière de tri que de réduction à la source.
- 37** Accompagner la **lutte contre le gaspillage alimentaire** et l'application de la loi EGALIM.
- 38** Travailler sur les **alternatives à l'usage unique** pour limiter la production de déchets et faire face aux problématiques de pénuries sur certains produits révélées par la crise de la Covid-19.
- 39** Accompagner les **projets de diminution de l'usage unique** (laverie/stérilisation/vaisselle lavée sur place).
- 40** Travailler sur le « **reprocessing** » des **dispositifs médicaux à usage unique**.
- 41** Intégrer la **formation au tri et à l'économie circulaire** dans les plans de formation initiale continue.
- 42** Développer les **circuits d'économie circulaire** au sein de l'établissement ou en synergie avec les acteurs du territoire pour diminuer les quantités de déchets générées.



NOUVELLE AQUITAINE

- **Création de l'association ADSNA (Agir Durablement en Santé en Nouvelle Aquitaine)** qui regroupe des professionnels de santé de plusieurs établissements pour agir dans les thématiques du développement durable et de la transition écologique.
- Plusieurs établissements travaillent sur les thèmes du traitement des déchets, du gaspillage alimentaire, de la santé environnementale, ont participé à la réalisation **du guide des éco-crèche de l'ARS Nouvelle Aquitaine** (Niort, Angoulême, La Rochelle) et à la mise en place du décret tertiaire pour les établissements.
- Le Centre hospitalier de Niort, à travers des démarches participatives, a construit deux Agendas 21 ainsi qu'un **Agenda 22**. Les objectifs définis ont été traduits en **plans d'actions, intégrés au projet d'établissement**. L'hôpital a réalisé **un audit énergétique sur son patrimoine, un plan mobilité**, ainsi que **des Bilans Carbone** (2009/2016/2019). Acquisition emblématique de l'engagement du Centre hospitalier pour soutenir la transition écologique, **la chaufferie bois (chauffage, eau chaude sanitaire) présente un bilan carbone positif**. Le centre hospitalier de Niort a aussi participé à **un projet européen sur le gaspillage alimentaire**. Il a construit **un bâtiment à impact environnemental positif** (Le CMP de Parthenay).

FAVORISER LES ACHATS RESPONSABLES ET L'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS

- 43 Favoriser les achats responsables** avec un accompagnement des acheteurs et financiers, en particulier concernant l'adoption d'un raisonnement en coût global avec l'intégration de leur analyse de cycle de vie et de toutes les externalités, positives et négatives, associées à un achat.
- 44 Sensibiliser les centrales d'achats et les fournisseurs à la diminution des emballages.**
- 45 Dématérialiser** les procédures et les actes.
- 46 Adapter le droit de la commande publique** aux objectifs de développement durable.
- 47 Maintenir certains achats dans les territoires d'activité des établissements afin de favoriser les approvisionnements en circuits courts et l'économie locale.**
- 48 Favoriser l'indépendance française et européenne** en matière de production et d'approvisionnement des produits de santé (réduction des transports).
- 49 Développer dans les établissements le recours aux aliments issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, issus de filières locales.**
- 50 Encourager la systématisation de l'alternative végétarienne équilibrée** proposée à chaque repas dans tous les établissements publics.



Ce document a été rédigé avec le concours des professionnels du réseau d'experts de l'ANAP sur le développement durable exerçant en établissement public :

- Bernard JOURDAIN, CH de Niort
- Camille DEVROEDT, CH de Millau – CH de Saint-Affrique
- Laurent BIZIEN, Mission d'Appui à la Performance des Établissements et Services sanitaires et médico-sociaux de la région Pays de la Loire (MAPES) – CHU de Nantes
- Rudy CHOUVEL, CH de Moulins-Yzeure

Si vous souhaitez mettre en œuvre tout ou partie de ces propositions, la FHF se tient à votre disposition. Vous pouvez contacter :

Alexandre MOKEDE, Responsable du pôle offre de soins (a.mokede@fhf.fr)
Anaïs BROOD, Responsable communication institutionnelle et partenariats (a.brood@fhf.fr)



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

1 bis rue Cabanis – 75993 Paris cedex 14

T. + 33 (0)1 44 06 84 44 – fhf@fhf.fr

www.fhf.fr

